



La Ministre de l'Intérieur,

Vu les articles 67 et 77 de la loi modifiée du 25 mars 2015 instituant un régime de pension spécial transitoire pour les fonctionnaires de l'Etat et des communes ainsi que pour les agents de la Société nationale des Chemins de Fer luxembourgeois ;

Vu le rapport de vérification du 9 décembre 2019 ;

arrête

le bilan et le compte de profits et pertes de l'exercice 2017 de la Caisse de prévoyance des fonctionnaires et employés communaux.

Luxembourg, le 16 août 2021

Tina Bofferding



CAISSE DE PREVOYANCE DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYES COMMUNAUX

Compte de profits et pertes de l'exercice 2017.

Au 31 décembre 2017 la caisse comptait 2807 pensionnés contre 2710 à la fin de l'année précédente à savoir:

	2016	2017
bénéficiaires de pensions personnelles	2012	2096
conjoint survivants	647	659
orphelins	51	52
Total :	2710	2807

Le nombre d'affiliés actifs s'élevait à 4784 (contre 4695), dont 2836 appartenant au régime spécial. Au total, 40,72% des affiliés de la caisse de prévoyance relèvent du régime spécial transitoire de pension. Le nombre d'affiliés actifs se compose actuellement de:

	2016	2017
fonctionnaires des communes, syndicats de communes et établissements publics placés sous la surveillance des communes	4311	4.370
employés communaux	330	364
membres du personnel médico-social	41	37
assurés aux services des caisses de pension et de maladie des fonctionnaires et employés communaux.	13	13
Total actifs	4.695	4.784

La somme des pensions servies, y compris les allocations de décès (92 250,53 euros) et les suppléments de pension servis suivant l'article 9, paragraphe 5 du règlement grand-ducal du 26 mai 1975 (15 911,04 euros), s'élève à 174 641 172,20 euros (nombre-indice moyen = 794,54) et dépasse de 11 276 695,79 euros le montant correspondant de l'exercice précédent (nombre-indice moyen =775,17). La dépense indiquée tient compte d'une somme de 12 105 550,74 euros liquidée pour compte d'autres organismes payeurs, en l'espèce :

	2016	2017
à titre de pensions partielles suivant l'article 23 de la loi modifiée du 28 juillet 2000	3.078.150,10 €	3.483.217,27 €
à titre de rentes dues par le service des dommages de guerre corporels	1.783,08 €	1.783,08 €
à titre de remboursement de cotisations d'assurance-maladie	2.243.601,85 €	2.412.797,37 €
à titre de remboursements divers, entre autres le forfait d'éducation	985.591,86 €	989.872,98 €
à titre de remboursement des pensions payées aux anciens membres de la police et à leurs survivants pour compte de l'Etat	5.330.567,99 €	5.217.880,04 €
Total	11.639.694,88 €	12.105.550,74 €

Accusant un déficit de 7 425 151,44 euros par rapport à un déficit de 2 663 122,63 euros pour l'exercice 2016, le résultat cumulé de la caisse s'élève à 147 907 845,99 euros à la fin de l'année 2017, à savoir :

I. Produits

Art. 1er	a) Revenus de capitaux placés		388.429,95
	b) Intérêts de retard		1.009,50
	c) Revenus de propriétés immobilières		140.519,08
Art. 2	Contribution ordinaire à charge des communes (taux = 20,30 %)		69.022.208,92
Art. 3	Contribution spéciale (art. 26)	<i>abrogé par la loi du 25/03/15</i>	pr. mém.
Art. 4	Contribution à charge de l'Etat (taux = 14,70 %)		49.976.357,48
Art. 5	Retenue pour pension		27.176.091,61
Art. 6	a) Assurance continuée, complémentaire et facultative		20.786,96
	b) Achat rétroactif		34.126,50
	c) Assurance volontaire régime transitoire		pr. mém.
Art. 7	Contribution pour rachats - part des communes	<i>abrogé par la loi du 25/03/15</i>	pr. mém.
Art. 8	Contribution pour rachats - part de l'Etat	<i>abrogé par la loi du 25/03/15</i>	pr. mém.
Art. 9	a) Transferts de cotisations suivant l'article 9 de la loi du 28 juillet 2000		10.491.782,37
	b) Transferts de cotisations suivant l'article 12 du statut des fonctionnaires des Communautés européennes		pr. mém.
Art. 10	Transferts de cotisations d'assurances continuées suivant l'article 21, al. 2, de la loi mod. du 22 décembre 1989		pr. mém.
Art. 11	Remboursements ad dépenses pensions		
	a) Pens. partielles svt. art. 23 de la loi du 28.07.2000	3.483.217,27	
	b) Rentes - domm. de guerre corporels	1.783,08	
	c) Avances de cotisations de Sécurité sociale	2.412.797,37	
	d) Remboursements divers	pr. mém.	
	e) Forfaits d'éducation svt. art. 9 de la loi 28.06.2002	989.872,98	
	f) Pensions des anciens membres de la police	5.217.880,04	
		<hr/>	12.105.550,74
Art. 12	Remboursements ad frais d'administration		
	a) frais de fonctionnement	21.533,96	
	b) frais d'entretien des bâtiments et du mobilier	8.132,69	
		<hr/>	29.666,65
Art. 13	Produits accessoires et divers		pr. mém.
Art. 14	Produits extraordinaires divers		pr. mém.
	Total des produits :		<hr/> <hr/> 169.386.529,76

II . Charges

Art. 1er a) Pensions allouées			174.533.010,63
b) Indemnités funéraires respectivement trimestres de faveur			92.250,53
Art. 2 Indemnités de rachat			pr. mém.
Art. 3 a) Remboursement à la Caisse nationale d'assurance pension de suppléments de pension servis suivant l'article 11, par. 3, du règlement grand-ducal du 15 novembre 2001			15.911,04
b) Transfert à la Caisse nationale d'assurance pension de cotisations d'assurance rétroactif suivant les articles 4 à 6 de la loi du 28 juillet 2000			1.421.997,79
c) Transfert à la Caisse nationale d'assurance pension part de pensions régime spécial suivant l'article 23 de la loi du 28 juillet 2000			4.197,60
d) Transfert à l'Etat part de pensions régime spécial suivant l'article 23 de la loi du 28 juillet 2000			587,02
Art. 4 Frais généraux	a) personnel	600.481,98	
	b) matériel	108.213,43	
		<hr/>	
			708.695,41
Art. 5 Bâtiments et mobilier			32.621,44
Art. 6 Charges accessoires et diverses			2.409,74
Art. 7 Charges extraordinaires diverses			pr. mém.
			<hr/> <hr/>
Total des charges :			176.811.681,20

III . Décompte

Total des produits	169.386.529,76
Total des charges	176.811.681,20
	<hr/>
Résultat de l'exercice	-7.425.151,44
Report du résultat cumulé au 31.12.2016	155.332.997,43
	<hr/>
Résultat cumulé	147.907.845,99

Compte de profits et pertes de l'exercice 2017

BILAN DE FIN D'EXERCICE

Actif

I Immobilisations

1) Constructions		
a) Bâtiment d'administration	473.476,63	
b) Bâtiment boulevard Joseph II	60.733,91	
2) Mobilier et machines	28.557,33	
	<hr/>	562.767,87

II Débiteurs

1) Etat des restants à recouvrer au 31.12.2017	19.596.939,60	
2) Actifs transitoires (charges à titre de l'exercice 2018)	11.856.547,25	
	<hr/>	31.453.486,85

III Avoirs en banques, avoires en comptes de chèques postaux, chèques et encaisse

1) Banques		
a) Banque compte à terme - BCEE	9.964.400,00	
b) Banque compte à terme - BIL	48.000.000,00	
c) Banque compte courant - BCEE	23.557.371,30	
d) Banque compte courant - BIL	1.029.490,39	
e) Banque compte à préavis 35 jours-BIL	7.000.000,00	
f) Placement SES - BIL 10044277	3.000.000,00	
g) Placement Low - BIL 10168602	7.000.000,00	
h) Placement Defensive - BIL 10168594	10.000.000,00	
2) Compte chèque postal	6.383.145,02	
	<hr/>	115.934.406,71
Total de l'actif		<hr/> 147.950.661,43

Passif

Résultat cumulé 147.907.845,99

Créditeurs

1) Fournisseurs	9.487,61	
2) Créditeurs personnel	12.455,12	
3) Créditeurs divers	14.517,98	
4) Passifs transitoires (produits à titre de l'exercice 2018)	6.354,73	
	<hr/>	42.815,44
Total du passif		<hr/> 147.950.661,43

Luxembourg, le 31 mai 2018

Le Secrétaire-Trésorier,

Arrêté le résultat cumulé à la somme de
cent quarante-sept millions neuf cent sept mille
huit cent quarante-cinq euros, quatre-vingt-dix-neuf cents.

Luxembourg, le 31 mai 2018

Le Conseil d'Administration,



CAISSE DE PREVOYANCE DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYES COMMUNAUX

Compte de l'exercice 2017

Ad actif du bilan

I Etat des restants à recouvrer au 31.12.2017

Art. 1a) Revenus de capitaux placés	712,23
1b) Revenus de propriétés immobilières	0,00
Art. 2 Contribution ordinaire à charge des communes	5.457.329,62
Art. 4 Contribution à charge de l'Etat	1.976.357,48
Art. 5 Retenue pour pension	3.757.751,18
Art. 6 Contribution des affiliés volontaires	2.753,62
Art. 9 Transferts de cotisations (validations)	1.935.497,77
Art. 11 Remboursements ad dépenses pensions	
- Remboursements art. 11 a) - g)	1.240.591,01
- Pensions anc. membres de la Police	5.217.880,04
	<hr/>
	6.458.471,05
Art. 12 Remboursements ad frais d'administration	8.066,65
	<hr/> <hr/>
Total :	19.596.939,60

Luxembourg, le 31 mai 2018

Le Secrétaire-Trésorier,



Arrêté l'état des restants à recouvrer à la somme de dix-neuf millions cinq cent quatre-vingt-seize mille neuf cent trente-neuf euros, soixante cents.

Luxembourg, le 31 mai 2018

Le Conseil d'Administration,



CAISSE DE PREVOYANCE DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYES COMMUNAUX

Compte de l'exercice 2017

Ad actif du bilan

II Relevé des charges liquidées en 2017 pour compte de l'exercice 2018
(avances) suivant les comptes 4131 / 17 et 4132 / 17 .

Date		Montant
	a) Pensions	
div .	11.819.403,02	
	<hr/>	11.819.403,02
	b) Traitements et indemnités	
div .	29.796,16	
	<hr/>	29.796,16
	c) Frais de matériel	
div .	7.348,07	
	<hr/>	7.348,07
	Total :	<hr/> 11.856.547,25

Compte de profits et pertes de l'exercice 2017

d) Placement BIL - SES contrat nr. 10044277

	Report avoir au	01.01.2017	0,00
Apports			3.000.000,00
			<hr/> 3.000.000,00
Retraits			0,00
	Avoir au 31.12.2017		<hr/> 3.000.000,00

c) Placement BIL - Defensive contrat nr. 10168594

	Report avoir au	01.01.2017	0,00
Apports			10.000.000,00
			<hr/> 10.000.000,00
Retraits			0,00
	Avoir au 31.12.2017		<hr/> 10.000.000,00

c) Placement BIL - Low contrat nr. 10168602

	Report avoir au	01.01.2017	0,00
Apports			7.000.000,00
			<hr/> 7.000.000,00
Retraits			0,00
	Avoir au 31.12.2017		<hr/> 7.000.000,00